

Jean-Claude Caron

Fabrice BOYER, Martignac (1778-1832). *L'itinéraire politique d'un avocat bordelais*

Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et
scientifiques, 2002, 470 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Jean-Claude Caron, « Fabrice BOYER, Martignac (1778-1832). *L'itinéraire politique d'un avocat bordelais* », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 25 | 2002, mis en ligne le 21 juin 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index439.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848
<http://rh19.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://rh19.revues.org/index439.html>

Document généré automatiquement le 04 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Jean-Claude Caron

Fabrice BOYER, Martignac (1778-1832). ***L'itinéraire politique d'un avocat bordelais***

Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, 470 p.

Pagination de l'édition papier : p. 213-216

Grâce à la thèse d'archiviste-paléographe de Fabrice Boyer, Martignac n'est plus (ou plus seulement) l'homme de ces dix-huit mois de gouvernement coincé entre Villèle et Polignac, sorte de répit ou de pause dans l'affirmation du royalisme autoritaire de la part de Charles X. Certes, il ne s'agit pas pour Fabrice Boyer de réhabiliter Martignac, ni de le hisser à une position qui n'est pas la sienne : l'homme est un notable venu de Bordeaux faire carrière à Paris ; il n'est pas le seul et l'auteur rappelle notamment qu'il est l'exact contemporain de Peyronnet qui fut son condisciple de collège. Sans être une intelligence supérieure, Martignac représente assez bien cette notabilité de robe qui fit les beaux jours de la Restauration. Personnage humain, qui ne manque pas de sensibilité, il s'intéresse aux arts et à l'occasion les cultive d'une plume plus méritante que réellement convaincante. Ce fils d'avocat bordelais sut éviter les alignements politiques trop visibles --comme son père-- sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. Après une éducation assez peu poussée, il devient commis dans une maison de commerce hambourgeoise installée à Bordeaux par le consul de la ville, ce qui lui permet d'aller passer quelque temps dans la cité hanséatique et d'y apprendre l'allemand. Il se lance dans une carrière diplomatique outre-Rhin, grâce à l'entremise de Cabanis, un cousin éloigné de la famille, mais n'y brille pas : peu de constance et de diplomatie pour ce tempérament alors assez vif. Il tâte également de l'armée, sans suite, puis découvre surtout avec enthousiasme la vie parisienne, ce qui suscite son prompt rappel à Bordeaux par son père : en bref, un beau personnage balzacien. Inscrit au barreau de Bordeaux en 1803, il mène dès lors une vie classique de notable, entre cénacle littéraire et ennui, souscrivant sans état d'âme aux valeurs de l'Empire. Il fait un mariage avantageux, avec une jeune et riche divorcée. S'il commet la faute de vouloir soutenir Napoléon en 1814, il se rattrape bien vite et choisit le bon camp pendant les Cent-Jours. Les éléments biographiques mobilisés par Fabrice Boyer procèdent d'un minutieux travail de collecte et de mise en ordre, même si quelques questions restent en suspens : ainsi des conditions (où ? quand ?) de l'apprentissage de la science juridique par Martignac.

Ce dernier gravit les échelons de la magistrature et de la politique : nommé procureur général de Limoges en 1820, il est élu député de Marmande l'année suivante. Bon orateur, l'ancien avocat réside maintenant une partie de l'année à Paris, à proximité du pouvoir. Grâce à l'appui de Villèle, il devient vice-président de la Chambre et est nommé conseiller l'État. Proche du duc d'Angoulême, nommé généralissime de l'armée des cent mille fils de Saint-Louis, dont la mission est de rétablir Ferdinand VII sur son trône de monarque absolu, Martignac se voit proposé le poste de Commissaire civil en Espagne : cette partie de sa vie, que Fabrice Boyer interprète à juste titre comme un tournant et un tremplin, est décisive pour la suite de sa carrière. L'homme est assez souple pour exercer un véritable magistère politique sans se brouiller avec les militaires, et assez intelligent pour se sortir du guêpier politique dans lequel va s'enfoncer l'Espagne. Il partage avec le duc d'Angoulême un certain dégoût de la violence de la réaction anti-libérale exercée par les partisans de Ferdinand VII. Aussi explore-t-il, remarque Fabrice Boyer, la possibilité d'une hypothétique troisième voie, sorte de centre politique ou de politique du centre à l'écart des extrêmes. Ce gros travailleur est récompensé à son retour en France : nommé ministre d'État par Louis XVIII, il accède au Conseil privé, devient un spécialiste des questions financières et joue un rôle majeur dans l'adoption de la loi dite du "milliard des émigrés". Parallèlement, il prend peu à peu ses distances avec Villèle

et lorsque ce dernier enregistre une cuisante défaite aux élections de 1827, Martignac devient un recours possible. Aussi est-il choisi par Charles X qui n'a peut-être pas compris que le Bordelais n'entendait pas poursuivre la politique du Toulousain : autrement dit, Martignac ne souhaite pas faire du villélisme, mais mener sa propre politique.

Ce ministère du 4 janvier 1828, un "ministère de techniciens" selon Fabrice Boyer, est assez disparate, avec des barons du villélisme comme Frayssinous aux Affaires ecclésiastiques, La Ferronnays aux Affaires étrangères, de Caux à la Guerre, Chabrol à la Marine, mais aussi Portalis à la Justice et le jeune Vatimesnil à l'Instruction publique, Martignac se réservant l'Intérieur. Peu importe, en définitive, Charles X ayant bien l'intention de continuer à "faire du Villèle sans Villèle". Or, Martignac, se positionnant au centre droit, remplace Delavau par Debelleye à la Préfecture de police, et permet à Villemain, Lacrosette et Michaud de réintégrer leur fonction universitaire. Il obtient une majorité à la Chambre, mais composite, davantage rassemblée par son opposition au système Villèle que par une adhésion au centrisme de Martignac. Celui-ci remanie son gouvernement en écartant Chabrol et Frayssinous, respectivement remplacés par Hyde de Neuville et Feutrier. Martignac crée aussi sa feuille, *Le Messager des Chambres*. Mais sa majorité parlementaire, sorte de troisième force avant l'heure, reste fragile. Les premiers grands chantiers auxquels s'attelle Martignac (loi moralisant les campagnes électorales, limitation de la fonction d'établissement d'enseignement des petits séminaires par le plafonnement de leurs effectifs -- la mesure vise en particulier les Jésuites qui dirigent huit séminaires--, volonté de redonner plus de pouvoir à l'Université) démontrent une véritable ouverture qui provoque des résistances multiples, chez Charles X et plus encore dans le clergé. Martignac tente de regagner la confiance du roi en organisant un voyage dans l'Est, traditionnel bastion du libéralisme : l'accueil est chaleureux, mais sans plus, et les discours tenus par les élites locales ne cachent pas leur désaccord avec la politique menée par le prédécesseur de Martignac.

Fabrice Boyer, dans un chapitre particulièrement intéressant, reconstitue les réseaux mis en place par Martignac dans la haute fonction publique et tente de cerner comment le ministre perçoit la question sociale sur fond de crise économique grandissante et d'apparition de l'idée de paupérisme. Sur ce point, le chef du gouvernement dispose d'un conseiller bien informé, Villeneuve-Bargemont, nommé préfet de Lille, qui envoie à Martignac des rapports sur le traitement de la pauvreté, fondés sur une conception traditionnelle de l'assistance : charité, religion, travail, prévoyance. Villeneuve-Bargemont aurait, semble-t-il, soumis à Martignac un projet de limitation ou d'interdiction du travail des enfants, selon leur âge, mais sans succès devant, notamment, l'opposition du ministre du Commerce, Saint-Cricq. Mais Martignac ne semble pas avoir prêté beaucoup d'attention à ce projet. Il est pourtant à l'origine de la création de l'Inspection de l'administration et de la comptabilité des hospices et des établissements de bienfaisance des enfants trouvés et abandonnés, analysée par Fabrice Boyer comme la matrice de l'Inspection générale des affaires sociales. Également intéressé par la question carcérale, Martignac visite des prisons. Moins connue est son action culturelle : l'homme accueille écrivains et artistes dans son salon et nomme à la tête de la direction des Sciences, Arts, Belles-Lettres, de la Librairie et des Théâtres Joseph-Balthazar Siméon, lui-même amateur confirmé. Martignac soutient une "politique ambitieuse pour le Patrimoine écrit" (Fabrice Boyer), réorganise les Archives, libéralise --prudemment-- la loi sur la presse, se veut aussi plus ouvert avec la censure théâtrale : Fabrice Boyer établit que ce n'est pas lui qui fit interdire *Marion Delorme*, mais son successeur dans le ministère Polignac, La Bourdonnaie. Enfin, il permet à une expédition scientifique de se rendre en Morée --Quinet en fait partie--, mais les résultats en sont minces.

La chute du ministère Martignac se produit en partie sur la question de la décentralisation. On sait que le ministre de l'Intérieur attachait une grande importance à son projet de loi départementale et communale, qui visait à donner davantage de pouvoir aux conseils locaux en faisant élire, par un corps restreint, leurs membres. Mais la discussion s'enlisa dans des contre-projets, le projet suscitant des oppositions multiples pour des motifs totalement différents

(réforme aventureuse pour les uns, réforme insuffisante pour les autres), une vive résistance du roi et même du dauphin, et au final le raidissement de la gauche et de la droite dans des bloc reconstitués : dès lors, Martignac fut incapable de rassembler une majorité. Le 8 août 1829 Polignac était nommé aux affaires et Charles X entamait --ou poursuivait-- une politique réactionnaire, au sens étymologique et politique du terme, qui devait le conduire aux Trois Glorieuses. Rendu à son siège de député, Martignac fut facilement réélu en juin 1830, puis, sans état d'âme, prêta serment de fidélité à Louis-Philippe. Pour ce partisan d'une stricte conservation de l'ordre social, disposé à appuyer le parti de la "Résistance", tout valait mieux que la révolution : dans son dernier discours, prononcé devant la Chambre le 15 novembre 1831, quelques jours avant l'insurrection des canuts lyonnais, il dit son refus de "frayer le retour au passé au travers des désordres de l'anarchie et du malheur du présent". Non sans panache, il accepta, lors du procès des Ministres, dont Fabrice Boyer rappelle le climat d'extrême tension qui l'entoura, de défendre Polignac, un homme qui ne l'avait pourtant pas ménagé lorsqu'il était aux affaires. Il parvint à lui éviter la peine de mort, avec le soutien de Montalivet, ministre de l'Intérieur. Battu au scrutin de juillet 1831, Martignac réagit et se fit réélire lors d'une élection partielle au mois d'octobre suivant, menant alors une vie partagée entre les sessions parlementaires et sa résidence de Marmande, où il vaquait à ses occupations de notable.

La postérité de Martignac, au delà de celle, immédiate, marquée par ses funérailles officielles (il meurt le 3 avril 1832), fut toute relative. Au fond, le portrait qu'en fit alors son ami mais aussi rival Peyronnet doit être pris en considération : "Moins de force que de grâce, moins que pensée que d'éclat, moins de raisonnement que d'insinuation ; c'était un talent de superficie". Le jugement est rude et peu amène, de la part d'un ami de quarante ans... Mais Fabrice Boyer donne aussi à lire l'analyse développée par George Sand dans *Indiana* : "Je vous parle de l'année Martignac, de cette époque de repos et de doute, jetée au milieu de notre ère politique, non comme un traité de paix, mais comme une convention d'armistice, de ces quinze mois du règne des doctrines qui influèrent singulièrement sur les principes et sur les mœurs, et qui peut-être ont préparé l'étrange issue de notre dernière révolution". N'est-ce pas, d'une certaine manière, dire la même chose ? Martignac est incontestablement un "second couteau" dans le Panthéon des hommes politiques français. Il était pourtant nécessaire de connaître par le détail cet homme. De ce premier travail scientifique sur Martignac, fondé sur une impeccable érudition, elle-même nourrie par une impressionnante documentation, on saura donc gré à son auteur : grâce à lui, l'histoire politique de la Restauration s'éclaircit et c'est une bonne chose.

Pour citer cet article

Référence électronique

Jean-Claude Caron, « Fabrice BOYER, Martignac (1778-1832). *L'itinéraire politique d'un avocat bordelais* », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 25 | 2002, mis en ligne le 21 juin 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index439.html>

Droits d'auteur

Tous droits réservés
